



#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 16 décembre 2020 VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D006262I0-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas

M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLERET, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN,

Mme Christine WERTHE.

Etaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER,

M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET,

Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visio-conférence (sans vote électronique): M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET,

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues

ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire :

M. Guillaume BAILLY.

Etaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia

GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU

à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET: 24. Exercice 2021 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses

avant le vote du Budget Primitif 2021

Délibération n° 2020/006262

#### Exercice 2021

# Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	24/11/2020	Favorable unanime

#### Résumé:

Le Budget Primitif 2021 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal au plus tard le 15 avril 2021.

Lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique l'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption de celui-ci, l'exécutif de la collectivité peut :

- de droit, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
- sur autorisation de Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les limites indiquées pour le Budget Principal, les Budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive.

Le Budget Primitif 2021 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal au plus tard le 15 avril 2021.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2020	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 354 889 €	338 722 €
	13	Subventions d'investissement	25 760 €	6 440 €
	20	Immobilisations incorporelles	1 328 973 €	332 243 €
	204	Subventions d'équipement versées	12 233 473 €	3 058 368 €
	21	Immobilisations corporelles	26 679 986 €	6 669 996 €
	23	Immobilisations en cours	16 383 302 €	4 095 825 €
	26	Participations et créances rattachées à des participations	1 086 000 €	271 500 €
	27	Autres immobilisations financières	300 820 €	75 205 €
	45811	Opération sous mandat Jardin des Sciences	1 348 738 €	337 184 €
Forêts	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 127 €	282 €
	20	Immobilisations incorporelles	36 000 €	9 000 €
	21	Immobilisations corporelles	368 915 €	92 228 €
Archéologie Préventive	20	Immobilisations incorporelles	4 000 €	1 000 €
	21	Immobilisations corporelles	55 625 €	13 906 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2020 (dans la limite des crédits indiqués cidessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 2